



Distr.: LIMITÉE

ECA/GPAD/APRM/WORKSHOP/09/Inf.2
14 août 2009

NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Français
Original: Anglais

DIVISION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Atelier de formation sur le «Renforcement du rôle des
Parlementaires et de l'efficacité de leur participation au processus du
Mécanisme Africain d' Evaluation par les Pairs (MAEP) »

8 – 10 décembre 2009

Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)
Addis-Abeba, Ethiopie

AIDE-MÉMOIRE

I. Introduction et contexte

Considéré comme l'élément le plus novateur et le plus important de l'initiative du NEPAD, le Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs a été lancé en mars 2003 pour relever les défis de la gouvernance qui se posent au continent, notamment la rigidité du système politique, caractérisé par la prépondérance de l'exécutif; l'exclusion politique, en particulier au sein du pouvoir exécutif et législatif; la faiblesse de la gouvernance économique et les conflits, qui soulignent tous l'impérieuse nécessité d'améliorer tous les aspects de la gouvernance sur le continent.

Le principal objectif du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs est «d'encourager l'adoption de politiques, de normes et de pratiques menant à la stabilité politique, à une croissance économique rapide, à un développement durable et à une intégration régionale et continentale accélérée». L'approche devant permettre d'atteindre cet objectif repose sur l'échange de données d'expérience et le renforcement des meilleures pratiques, y compris l'identification des insuffisances.

Le Mécanisme, auquel les États adhèrent sur une base volontariste, a pour objet d'évaluer le résultat des pays africains participants en matière de gouvernance. Il repose sur un double processus d'autoévaluation par les États de leurs résultats en matière de gouvernance et d'évaluation extérieure par un comité du Mécanisme, dont le point d'orgue est l'examen paritaire par les dirigeants des pays participants.

À l'heure actuelle, 29 pays¹ ont souscrit au Mécanisme, mais treize (13) seulement sont allés jusqu'au bout du processus d'examen paritaire. Cette lenteur tient à des difficultés diverses, essentiellement le fait que les parties prenantes ne disposent pas de capacités politiques et logistiques et manquent d'informations ou de connaissances sur le Mécanisme.

II. Contexte- Rôle des parlementaires dans le processus du Mécanisme Africain

Le Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs est le premier du genre dans le monde. Il intègre dans une vue globale de l'examen par les pairs tous les aspects du système de gouvernance d'un pays. Instrument de recherche d'un large consensus sur les défis du développement national, son succès repose sur la pleine participation des principales parties prenantes (organisations de la société civile, médiateurs, syndicats, parlementaires, organisations féminines, etc.) au processus.

Il requiert en particulier la participation des parlements, institutions clefs de la démocratie. Les lignes directrices du Mécanisme engagent ces derniers, en tant que parties prenantes à la gouvernance et au développement, à jouer un rôle de premier plan dans le processus et à établir des partenariats avec la société civile afin de lui donner un rôle plus important dans les deux étapes de l'évaluation et de la mise en œuvre du Mécanisme. Toutefois, faute de consultations régulières avec la société civile, le secteur privé et les groupes de réflexion, les parlements n'ont pas pu jouer efficacement ce rôle. En dépit de la mission de supervision et d'autres responsabilités qui leur sont dévolues, les parlements ne

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan Tanzanie, Togo et Zambie.

sont guère consultés par les ministères et les organismes publics, et ne les tiennent nullement au courant du processus d'autoévaluation du Mécanisme.

Leur position dans la sphère politique peut permettre aux parlementaires, de par leurs fonctions, de faire accélérer la mise en œuvre réussie du processus au niveau national. Or, si les pays pionniers du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs ont essayé d'associer le législatif à l'exercice d'examen par les pairs, les capacités des parlements se sont révélées faibles, surtout en termes de participation et d'aptitude à s'acquitter du rôle qui leur est dévolu. Ils semblent en effet mal informés et ignorent la possibilité qui s'offre à eux de participer à tous les niveaux du processus de l'examen paritaire.

Se rendant compte que la plupart des parlements africains ne disposent pas des capacités techniques nécessaires à une participation efficace au Mécanisme, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise, en collaboration avec le Parlement panafricain, un atelier de formation sur le «**Renforcement du rôle des parlementaires et de l'efficacité de leur participation au processus du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs**», à l'intention des pays francophones et lusophones participant au Mécanisme. Un atelier semblable avait été auparavant organisé à Bagamoyo (Tanzanie) du 12 au 14 novembre 2008 pour les pays participants anglophones.

III. Portée et objectif de la formation

L'atelier vise principalement à renforcer l'efficacité de la participation des parlementaires au processus du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs dans les pays participants, en dotant les intéressés des capacités nécessaires pour superviser la mise en application du plan d'action national dans leurs pays respectifs.

La formation permettra de mieux cerner le rôle des parlementaires au sein du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs, notamment le fondement, les modalités et les processus de leur participation, ainsi que le résultat attendu de cette participation. Elle offrira une précieuse occasion d'échange de vues, de partage de données d'expérience nationales et d'échange entre collègues venant aussi bien des pays pionniers du Mécanisme que des pays y ayant nouvellement adhéré. Elle soulignera la nécessité de former des coalitions regroupant parlementaires et organisations de la société civile en faveur d'une meilleure participation des citoyens à l'ensemble du processus du Mécanisme.

L'atelier de formation vise donc les objectifs suivants:

- a) Définir le rôle du parlement et de ses structures dans l'autoévaluation, l'examen externe et la mise en œuvre des différentes étapes du processus;
- b) Éclairer les parlementaires et leur donner les moyens de veiller à la sincérité et à la transparence du processus;
- c) Améliorer la qualité de l'examen par pays en intégrant la contribution des parlementaires dans les rapports nationaux d'autoévaluation;
- d) Renforcer les liens entre les parlementaires et leurs circonscriptions en utilisant le processus de consultation du Mécanisme comme outil de sensibilisation;

- e) Souligner le rôle du parlement dans la formulation, la validation et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux;
- f) Enfin, créer des réseaux de parlementaires ressortissants des pays participants, afin d'améliorer la supervision à l'échelle continentale du processus par le biais du Parlement panafricain.

IV. Contenu du programme de formation

Les parlementaires tireront parti des compétences d'experts, du dialogue paritaire et de l'échange d'expériences. Dans ce cadre, la formation tentera de répondre aux questions suivantes:

- a) Quel est le rôle des parlementaires tel qu'explicité dans les documents de base du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs?
- b) Dans quelle mesure le processus du Mécanisme peut-il, grâce à l'autoévaluation nationale et à la mise en œuvre du plan d'action national, aider les parlementaires à mieux comprendre leur rôle au sein du système de la gouvernance?
- c) Dans quelle mesure peut-on concilier le rôle de supervision de l'institution parlementaire avec son rôle de participation au Mécanisme? En d'autres termes, le parlement est-il, dans le contexte du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs, à la fois agent de changement et partie prenante dans le système de gouvernance d'un pays?
- d) L'insuffisance de ressources et le manque d'accès à l'information influent-ils sur le rôle des parlementaires dans le processus du Mécanisme?
- e) Dans quelle mesure le conseil d'administration national chargé du Mécanisme facilite-t-il la participation des parlementaires dans les pays pionniers et quels enseignements peut-on tirer de ces pays?

V. Organisation générale de la formation

La formation sera organisée sous la forme d'un atelier comprenant à la fois des séances plénières et des réunions en petits groupes de travail. Les séances plénières donneront l'occasion d'examiner des exposés d'experts et d'en tirer des enseignements, tandis que les réunions en petits groupes permettront l'échange entre collègues, le partage de données d'expérience et l'analyse approfondie de certaines questions thématiques.

À cette fin les méthodes suivantes seront utilisées:

- a) Séances de réflexion, d'échange et de dialogue;
- b) Exposés formels d'experts;
- c) Exercices en groupes de travail;
- d) Études de cas ou exemples nationaux.

VI. Groupes cibles et pays bénéficiaires

Les parlementaires des pays francophones et lusophones participant au Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs représentent le principal groupe cible de cette formation. À ce jour, 15 pays² francophones et lusophones ont adhéré au processus. Le Cape Vert qui est sur le point d'accéder au processus participera à cet atelier. On s'attend à avoir 32 parlementaires à cet atelier.

VII. Résultats escomptés

L'atelier devrait principalement:

a) Renforcer la capacité des parlementaires de participer efficacement au processus du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs au niveau national, afin d'en assurer la transparence et la sincérité;

b) Améliorer la capacité des parlementaires de superviser la mise en œuvre du programme d'action national.

VIII. Documentation

La CEA distribuera, comme documents d'information, les principes directeurs du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs et les documents de base du processus. Les documents et le bulletin d'information concernant l'atelier seront accessibles sur le site Web suivant: <http://www.uneca.org/aprm>.

IX. Langue de travail

L'atelier sera conduit en français, et l'interprétation en anglais et en portugais.

X. Visas

Les participants des pays où l'Éthiopie n'a pas de mission diplomatique peuvent obtenir un visa à l'arrivée à l'aéroport. La CEA les y aidera, à condition qu'ils lui communiquent toutes les informations figurant sur leur passeport et leur vol, par courrier électronique ou par télécopie. Ils doivent demander l'aide de la CEA longtemps à l'avance, la procédure de demande de visa et l'obtention de l'accord du Ministère des affaires étrangères et des services d'immigration pouvant prendre au moins deux semaines. Le visa coûte 20 dollars des États-Unis. Les participants doivent se munir de leur lettre d'invitation. Ce document est nécessaire en même temps qu'il facilite l'obtention du visa à l'arrivée à l'aéroport international d'Addis-Abeba.

² Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Gabon, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Togo

XI. Date et lieu

L'atelier se tiendra du 8 au 10 décembre 2009 à Addis-Abeba, au Centre de conférences des Nations Unies (CCNU).

XII. Personne à contacter

M. Kojo Busia

Chef du Groupe d'appui au Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs

Division de la gouvernance et de l'administration publique

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

BP: 3001

Téléphone: 251 11 5 44 54 39

Télécopie: 251 11 5 51 19 53/55 41

Courrier électronique: kbusia@uneca.org